

**Carte des titres miniers**

**Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion  
D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué  
P-En attente de renouvellement, U-Refusé

**Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité  
N-Refus de renouveler, Z-Désistement  
R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut de site d'extraction:**  
O Ouvert sous conditions, C Ouvert, F Fermé, N Non autorisé, T En traitement

**Substance extraite**

(1) Sable de silice	(2) Gravier	(3) Dolomie	(4) Autre
(5) Calcaire	(6) Inconnu	(7) Ferme concassée	(8) Calcite
(9) Pierre dimensionnelle	(10) Terre jaune	(11) Résidu miniers divers	(12) Terre noire
(13) Minerai de fer	(14) Minerai	(15) Résidu miniers divers	(16) Toulite
(17) Minerai de silice	(18) Terre noire	(19) Toulite	

**Contrainte majeure**

- Terrain réservé à l'État ou soustrait au jachonnement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
- Périère urbaine
- Terrain soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
- Terrain soustrait à l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel (selon permis)
- Terrain ou le droit de jachonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Terrain incompatible avec l'activité minière

**Contrainte mineure**

- Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
- Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre

**À titre indicatif**

- Information à titre indicatif

**Entente d'Eeyou Istchee Baie-James**

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

**Entente Première Nation Abitibiwinini**

- Entente Pilogon

**Entente de principe d'ordre générale (EPOG)**

- Nissinan de Bétiame, Essipit, Mashewatsh, Nutschkuan

**Frontières**

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

**AVIS IMPORTANT**

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisée au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

Échelle 1:50 000

0 1000 2000 3000 mètres

Projeté UTM (Universal Transverse Mercator) ZONE 20

48°30'00" Coordonnée géographique  
648000m E. Coordonnée UTM. Zone 20

Préparé par la Direction générale de la gestion du milieu minier  
https://gestm.mines.gouv.qc.ca

La mise à jour de cette carte est disponible sur le site FTP de GEMM  
http://gestm.mines.gouv.qc.ca/serveurs.asp

Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie Québec

